

Mal identifié : Comment résoudre le problème de la fraude des produits de la mer au Canada ; enquête à Montréal

Document d'information

Qu'est-ce que la fraude des produits de la mer ?

- La fraude des produits de la mer comprend toute activité entraînant la fausse représentation du poisson vendu. Elle menace l'innocuité alimentaire et la santé publique, affaiblit la durabilité environnementale et économique des pêches et trompe autant les consommateurs canadiens que l'industrie de la pêche. Elle peut aussi camoufler des violations des droits de la personne, en créant un marché pour le poisson capturé illégalement.
- Une forme particulièrement troublante de fraude est la substitution d'espèces, soit la vente d'une espèce bon marché, moins désirable ou commune sous le nom d'une espèce rare ou dispendieuse. Il peut aussi s'agir de poissons d'élevage identifiés comme étant sauvages, ou de poisson capturé illégalement mais vendu comme s'il était légal. L'étiquetage trompeur consiste à présenter des informations fausses, incomplètes ou trompeuses à propos d'un produit.

La fraude des produits de la mer nuit à notre santé, nos océans et notre portefeuille

- **Santé** : Lorsqu'une espèce de poisson est vendue sous l'identité d'une autre, ou les informations sont erronées, les consommateurs courent le risque d'être exposés à des parasites, des allergènes, des contaminants, des médicaments et des pesticides de l'aquaculture industrielle, ou des toxines naturellement présentes dans certaines espèces.
- **Océans** : La fraude des fruits de mer permet au poisson capturé illégalement d'entrer dans le marché. Par ailleurs, lorsqu'une espèce bon marché et abondante est vendue sous l'identité d'une espèce plus chère ou plus rare, cela laisse croire que l'espèce est plus saine et abondante qu'en réalité. Ceci mine les efforts de sensibilisation visant à combattre la surpêche, gérer les pêches de façon responsable et assurer la conservation des espèces et des habitats.
- **Portefeuille** : La fraude des fruits de mer trompe les consommateurs, qui n'obtiennent pas ce qu'ils ont acheté. La fraude délibérée est souvent motivée par des gains économiques : des espèces bon marché ou abondantes sont mal identifiées et vendues sous le nom d'espèces dispendieuses, désirables ou rares. Ainsi, non seulement les consommateurs ne paient pas le juste prix pour ce qu'ils achètent, mais les entreprises responsables doivent faire face à une concurrence déloyale.

Résultats de l'enquête nationale

- Des tests d'ADN effectués par Oceana entre 2017 et 2019 ont révélé une incidence inquiétante d'identification trompeuse : parmi 470 échantillons de produits de la mer provenant de détaillants

et de restaurants dans six villes canadiennes, 47 pour cent étaient mal identifiés. Ceci comprend des tests effectués à Victoria (67 % mal identifiés), Montréal (61 % mal identifiés), Toronto (59 % mal identifiés), Ottawa (46 % mal identifiés), Halifax (38 % mal identifiés) et Vancouver (26 % mal identifiés).

- L'enquête nationale réalisée par Oceana Canada sur la fraude et l'étiquetage trompeur, la plus vaste en son genre jamais réalisée au Canada, a révélé des poissons d'élevage vendus sous appellation sauvage ; des espèces bon marché vendues sous l'identité d'espèces dispendieuses ; des espèces bannies dans plusieurs pays en raison de risques pour la santé humaine ; et exposé les nombreuses problématiques englobant les normes de traçabilité et d'étiquetage des produits de la mer au Canada.

Résultats de l'enquête à Montréal

- En juillet 2019, Oceana Canada a testé 90 échantillons de poissons provenant de 50 épicereries et restaurants à Montréal, la deuxième plus grande ville canadienne. Les résultats sont consternants : 61 pour cent des échantillons n'étaient pas l'espèce identifiée, ou ne respectaient pas les normes d'étiquetage de l'Agence canadienne des aliments (ACIA).
- L'équipe d'Oceana Canada a visité un grand éventail d'établissements, incluant des épicereries et des restaurants parmi les plus populaires de la métropole. Les échantillons ont été recueillis dans 18 épicereries (29 échantillons) et 33 restaurants (61 échantillons).
- Au total, 61 pour cent (soit 55 échantillons sur 90) étaient mal identifiés d'une quelconque façon. Parmi ceux-ci :
 - 34,4 % étaient une tout autre espèce (31 échantillons) ;
 - 23,3 % étaient mal identifiés selon les normes d'étiquetage canadiennes (le nom usuel français ou anglais apparaissant sur l'étiquette ne correspondait pas au nom commercial acceptable de l'espèce selon la Liste des espèces de l'ACIA) (21 échantillons)
 - 3,3 % étaient des espèces dont la vente n'est pas autorisée au Canada (3 échantillons)
- L'identification frauduleuse a été trouvée dans 74 % des échantillons issus des restaurants (45 échantillons sur 61) et 34 % des échantillons issus des épicereries (10 sur 29)

Les Canadiens désirent une intervention du gouvernement

En 2019, Oceana a mandaté la firme Abacus Data pour effectuer un sondage d'opinion publique, qui a révélé que :

- 75 % des Canadiens sont préoccupés par la fraude dans les produits de la mer ;
- 81 % sont d'avis que les produits de la mer vendus au Canada devraient comprendre les mêmes informations que nos partenaires commerciaux ;
- 78 % des Montréalais sont préoccupés par l'achat à leur insu d'espèces qui sont en voie d'extinction, menacées ou vulnérables à la surpêche, en raison de l'identification frauduleuse des produits de la mer.

Méthode d'analyse

- Les échantillons furent analysés par le laboratoire indépendant TRU-ID situé à Guelph en Ontario. Ce laboratoire détermine l'identité de l'espèce à l'aide d'un procédé d'encodage de codes-barres d'ADN, une technique d'analyse génétique développée à l'Université de Guelph. Le nom de l'espèce fut ensuite comparé aux noms commerciaux acceptés pour cette espèce, selon la Liste des espèces de l'ACIA.
- La Liste des espèces comprend tous les noms acceptés pour l'étiquetage des produits de la mer importés au Canada ou produits par un établissement reconnu par l'ACIA. Si le nom annoncé de l'échantillon se trouvait sur la liste, l'échantillon était considéré comme étant correctement identifié. Cette méthode est identique à celle utilisée par l'ACIA pour ses propres études sur l'identification frauduleuse des produits de la mer, ainsi que plusieurs autres études canadiennes.

Solutions

Le gouvernement fédéral se doit de combattre ce problème répandu. Il existe des solutions.

- **Suivre tous les produits de la mer, du navire jusqu'à l'assiette.** Le gouvernement fédéral doit s'engager à mettre en place un système de traçabilité qui exige que tous les produits soient accompagnés de leurs informations critiques tout au long de la chaîne d'approvisionnement, du bateau de pêche ou de la ferme piscicole jusqu'au restaurant ou au détaillant. Ces informations doivent inclure les « qui, quoi, où, quand et comment » de la capture, la transformation et la distribution.
 - **Exiger la documentation des prises.** Pêches et Océans Canada (MPO) et l'ACIA doivent travailler en collaboration afin d'exiger la documentation de tous les produits de la mer domestiques et importés, à l'instar des exigences de l'UE et des recommandations de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ; le Canada s'est d'ailleurs engagé en ce sens lors du Sommet du G7 à Charlevoix en 2018.
 - **Mettre en place des mesures de vérification de la traçabilité.** L'ACIA doit introduire des tests d'ADN à fins d'authentification dans son programme d'inspection. Il doit mettre en place des mécanismes d'inspection, d'exécution et de vérification à des niveaux assez élevés pour dissuader la fraude.
 - **Améliorer les informations destinées aux consommateurs.** Les normes d'étiquetage de l'ACIA doivent rejoindre celles utilisées en UE et comprendre les informations essentielles sur le produit, incluant le nom scientifique de l'espèce, le type (sauvage ou d'élevage), l'origine géographique et le type d'engin de pêche utilisé.
- Les Canadiens peuvent signer la pétition d'Oceana Canada demandant à l'ACIA d'assumer un rôle de leadership pour l'implantation d'un système de traçabilité exhaustif pour les produits de la mer. Utilisez le mot-clic #ArretezLaFraude et visitez oceana.ca/fr/ArreterLaFraude.